Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240411-D74_2024-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 11 avril 2024

L'an 2024 et le 11 avril à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 4 avril 2024.

Date de la convocation : 4 avril 2024
Date d'affichage : 4 avril 2024
Délibération N° 11-04-2024 / N°74
Etaient présents les membres en exercice :94

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4
Membres ayant donné procuration : 10
Membres votants : 108

Absents : Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean Bridel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Eric Caron.
Absents suppléés :Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Patrick Dekeyser suppléé par Matthieu Cardon, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Jean -Marc Cuvillier ayant donné procuration à Guy Vasseur, Patrick Nepveu ayant donné procuration Serge Leu, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Joel Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux,

Secrétaire de séance : Arnaud Ricq

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240411-D74_2024-DE

Titre de la délibération : Avis sur le Schéma Régional d'Aménagemen[illegible]ble et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est un document régional qui fixe les orientations de la Région des Hauts-de-France sur 11 domaines tels que la lutte contre le changement climatique, l'habitat, l'équilibre des territoires, la qualité de l'air, etc. Ce schéma s'inscrit à moyen et long terme et vise à améliorer le quotidien des habitants en termes d'emplois, de services, de mobilités, de numérique, de cadre de vie etc.

Par courrier en date du 14 mars 2024, le conseil Régional a sollicité l'avis de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois sur les modifications qu'elle a apporté au SRADDET.

L'analyse de ces modifications du volet « climat air énergie » a fait ressortir l'ambition du Conseil régional, de:

- Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises, notamment au travers de l'éolien (mesures de repowering des parcs éoliens et privilégier le développement de parc éolien dans les zones favorables identifiées par le Préfet de Région), du développement du photovoltaïque et du développement de la méthanisation.
- De favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture individuelle, notamment sur l'axe de l'usage du vélo
- D'améliorer la qualité de l'air en lien avec les enjeux de santé publique et de qualité de vie via notamment les zones à faible émission.

Il apparaît une convergence et une cohérence générale entre le projet de SRADDET et notre projet de PCAET. Les règles de compatibilité du SRADDET s'imposant au PCAET, il sera nécessaire de mettre en conformité notre PCAET lors de sa première révision qui suivra l'approbation définitive du SRADDET.
Au travers ce SRADDET, il apparaît que des moyens et outils pour atteindre les objectifs fixés dans le projet pourront être déployés et mis au service des territoires.

Suite à l'avis favorable du Bureau du 3 avril 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'émettre un avis FAVORABLE sur le projet de SRADDET

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 18 /04/2024 et publication ou notification du 18/04/2024